Nations Unies A/56/1021–S/2002/893

# Assemblée générale
# Conseil de sécurité

Distr. générale
7 août 2002
Français
Original: anglais

**Assemblée générale**
**Cinquante-sixième session**
Points 42 et 166 de l'ordre du jour

**La situation au Moyen-Orient**

**Mesures visant à éliminer le terrorisme international**

**Conseil de sécurité**
**Cinquante-septième année**

## Lettre datée du 6 août 2002, adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente d'Israël auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur la dernière série d'attaques perpétrées dans le cadre de la campagne de terrorisme palestinien dirigée contre les citoyens israéliens.

Le dimanche 4 août, à 8 h 45 (heure locale), neuf personnes ont été tuées, dont deux nationaux philippins, et une quarantaine d'autres blessées lors d'un attentat suicide commis dans un autobus de ligne près de Safed dans le nord d'Israël. L'explosion a soufflé le toit du bus, qui s'est enflammé, projetant des corps déchiquetés alentour devant les yeux horrifiés des témoins. De nombreux blessés souffrent de brûlures graves dues à l'explosion. L'organisation terroriste Hamas a revendiqué cet infâme attentat.

Plus tard dans la même journée, deux personnes ont été tuées et 17 blessées lorsqu'un tireur palestinien a ouvert le feu près de la porte de Damas menant à la vieille ville de Jérusalem. Les brigades des martyrs d'Al-Aqsa, branche du Fatah, l'organisation du Président Arafat, ont revendiqué cet attentat. Toujours dans la journée de dimanche, des tueurs palestiniens liés au Fatah ont revendiqué l'incident qui a coûté la vie à Avi Wolanski et à sa femme enceinte, Avital, tués par balles dans leur voiture près de la communauté d'Eli. L'un de leurs enfants, âgé de trois ans, a été blessé dans l'attaque. Lors de deux autres incidents, six soldats israéliens et un civil ont été blessés, dont plusieurs gravement, par des explosions sur la route.

Hier encore, un grave attentat a pu être évité lorsqu'un Palestinien a fait exploser prématurément sa ceinture d'explosifs près de la ville d'Oum El Fahm dans le nord d'Israël. Un conducteur qui s'était arrêté pour le prendre dans sa voiture a été gravement blessé dans l'explosion. Aujourd'hui, d'autres attaques terroristes ont pu être prévenues lorsque les forces de sécurité israéliennes ont découvert deux engins explosifs à l'entrée sud de Jérusalem et arrêté un Palestinien de 17 ans qui se préparait à commettre un attentat suicide dans la capitale.

02-51266 (F) 080802 080802

Israël tient l'Autorité palestinienne et son Président responsables de cette dernière vague d'incidents graves. Ces attaques ne sont possibles qu'avec l'appui financier et logistique que les responsables palestiniens fournissent aux groupes terroristes et sont le produit d'années d'incitation à la violence et au terrorisme dans les médias officiels, de diabolisation des juifs et des Israéliens dans le système d'éducation palestinien et de glorification des auteurs d'attentats suicide dans toutes les couches de la société palestinienne.

Cette vague d'attentats criminels confirme la nécessité pour Israël de maintenir ces mesures défensives face à la menace permanente du terrorisme palestinien. Tant que l'Autorité palestinienne refuse de s'acquitter de la responsabilité qui lui incombe de combattre le terrorisme conformément aux obligations contractées, au droit international et aux résolutions du Conseil de sécurité, Israël devra prendre les mesures nécessaires pour assurer la sûreté et la sécurité de ses citoyens. Bien qu'il soit impossible de déjouer toutes les tentatives, d'innombrables actes de terrorisme ont pu être prévenus ces dernières semaines grâce aux efforts suivis des forces israéliennes.

Israël demande à l'Autorité palestinienne de prendre les mesures nécessaires pour mettre fin à tous les actes de terrorisme et relancer le processus politique. Nous demandons également à la communauté internationale d'être vigilante et cohérente dans sa condamnation des attaques terroristes et de manifester clairement aux responsables palestiniens en poste que ces attaques sont intolérables et criminelles et que l'on ne pourra progresser sur la voie de la paix que si des efforts réels sont faits, une fois pour toutes, pour mettre fin au massacre insensé d'Israéliens innocents.

Cette lettre fait suite aux nombreuses autres correspondances décrivant la campagne de terrorisme palestinien commencée en septembre 2000.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale, au titre des points 42 et 166 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Chargé d'affaires par intérim
(*Signé*) Aaron **Jacob**